



Réunion publique

Quartier Centre

JEUDI 10 NOVEMBRE 2022

Présents :

Le Maire :

Hervé GICQUEL

L'élu thématique :

Fabien BENOIT
(Démocratie participative et citoyenneté, Enseignement secondaire, Numérique)

Les Conseillers de quartier :

Michel DEFAYE, Camille OLIVIER,
Vanessa DETRE, Damien RENAULT,
Bernard LAURET, Michel FARAH,
Caroline BRUNOT, Lucien GIBIAT

Les élus référents de quartier :

Aurélia GIRARD
(Transition écologique)

Pierre MIROUDOT
(Soutien à l'économie locale, emploi et relations avec les grandes entreprises)

Les élus invités :

Marie-Hélène MAGNE
(Développement durable et écologie urbaine),

Patrick SÉGALAT (Finances et Ressources humaines, Contrôle de gestion, Prospective financière),

Pascal TURANO (Sécurité publique, Gestion du domaine public, Affaires réglementaires, Stationnement))

Patrick SÉGALAT (Finances et Ressources humaines),

Sylvain DROUVILLÉ (enfance, éducation),

Murielle MINART (relations sociales internes et Groupement d'Entraide du Personnel Communal,

Joël MAZURE (Commerces de proximité, Marché du Centre, Animation commerciale,

Services municipaux : Céline KHIARI (IDPC)



Nombre de participants élus et citoyens : 70

ORDRE DU JOUR :

- **Accueil/introduction de l'équipe municipale**
- **Des projets pour toute la ville**
- **La sobriété énergétique**
- **Le plan de végétalisation**
- **Un focus sur les finances communales**
- **Le déploiement du réseau de vidéoprotection**
- **Des projets dans votre quartier**
- **Questions/réponses**
- **Dates et lieux prévisionnels des réunions publiques 2023**

Fabien Benoit présente l'ordre du jour.

Madame Magne prend ensuite la parole pour décrire le plan de sobriété énergétique et les actions déjà mises en place :

SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Des actions déjà appliquées en faveur de la sobriété énergétique :

- La **limitation du chauffage** dans nos bâtiments municipaux
- La limitation des illuminations de fin d'année à la période du 2 décembre 2022 au 2 janvier 2023 et extinction à 22h sauf les soirs des réveillons de Noël et de la Saint Sylvestre
- La baisse de la température des bassins de la piscine municipale (- 1°C)
- Le contrôle du respect du Règlement Local de Publicité Intercommunal en matière d'extinction des enseignes et publicités de 23h00 à 7h00.

Poursuivre la dynamique en faveur de la transition écologique :

La Municipalité poursuit ainsi un engagement pris dès 2016 de faire de la **maîtrise énergétique** une priorité de son action en matière de développement durable avec notamment :

- La **rénovation énergétique** des bâtiments publics



- La modernisation des flottes de véhicules publics
- Le déploiement d'un contrat de performance énergétique portant sur les bâtiments et l'éclairage
- Le développement de modes de déplacement doux
- Une **stratégie de végétalisation** de la ville avec des plantes peu consommatrices d'eau
- Un accompagnement des particuliers pour réduire leurs consommations énergétiques en lien avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC-MVE)

PLAN DE VÉGÉTALISATION :

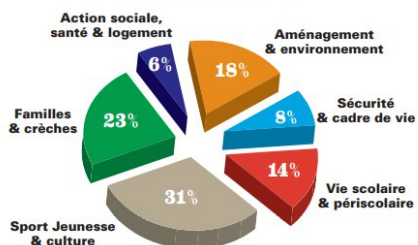
Plusieurs objectifs : plantation d'arbres et d'arbustes, **déminéralisation** des sols, régularisation des eaux pluviales, **diversification de la biodiversité** (hérissons, abeilles...). Amélioration de la qualité de l'air et du cadre de vie, réalisation d'une **trame verte** créant une cohérence entre les différents espaces de la ville

Présentation du projet sur la place Aristide Briand : plantation de 34 arbres avec différentes variétés (prunus, pins corses, haies végétales)

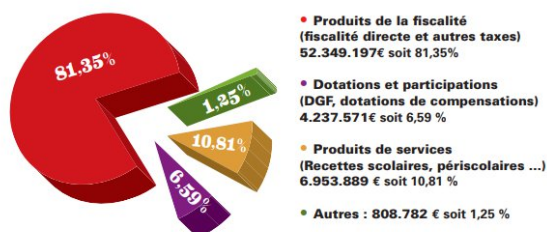
FINANCES LOCALES

Des orientations budgétaires 2022 respectées

64.584.414 €
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT
 Budget permettant de faire fonctionner les services municipaux au quotidien



64.349.439 €
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT
 Les principales sources constituant le budget



Baisse de la dotation versée par l'Etat et maintien à un haut niveau
des contributions aux fonds de péréquation

Perte cumulée pour la ville depuis 2012 de 46.147.000 €

18.424.000 € pour les dépenses de péréquation (FPIC et FSRIF)

27.723.000 € pour la Dotation Globale de Fonctionnement

Des investissements nécessaires et adaptés pour le présent et l'avenir

Une gestion saine des finances de la ville par l'évitement du recours à la dette, la maîtrise de ses dépenses et la préservation de sa réserve de trésorerie constituée au fil des ans, la réalisation des projets grâce à l'autofinancement.

La dette par habitant était à Charenton au 31 décembre 2021 11 fois inférieure à celle des communes françaises de même taille avec un niveau de 119 € par habitant. Charenton fait en sorte de ne pas avoir recours à la dette. C'est un point important.

Des taux d'imposition parmi les plus bas du Val-de-Marne et inchangés depuis 2010 (pour les 15 communes de même taille soit de 20 000 à 50 000 habitants)

Des points de vigilance dans le cadre de la préparation budgétaire 2023 complexe

Notamment par prévisions d'inflation de 5,3% en 2022 et 4,2% en 2023

Pascal TURANO prend la parole pour présenter le réseau de vidéoprotection et les projets sur le quartier :

DÉPLOIEMENT DU RÉSEAU DE VIDÉOPROTECTION :

Actuellement, 130 caméras sur la collectivité. Avec des ajouts au fur et à mesure.

En cohérence avec la politique de sécurité. Images renvoyées vers un centre de surveillance.

DES PROJETS POUR VOTRE QUARTIER

- **Mise en place du Plan Vélo à l'échelle du quartier** (décembre 2022) : de nombreux aménagements, installation



d'arceaux, cours d'apprentissage pour adultes, mise en œuvre du savoir-rouler dans les classes de CM1

- **Requalification de la rue des Bordeaux**, entre rue Saint-Pierre et rue de Conflans avec création de jardinières végétalisées, réfection de la bande de roulement et modification de l'aire de livraison
- Requalification des espaces publics devant la piscine avec création d'un parvis pavé et création de jardinières végétalisées
- **Requalification du 14-16 rue Victor Hugo** avec création de jardinières végétalisées, pavage du parvis, création d'une piste cyclable

LES PROJETS DE VOTRE CONSEIL DE QUARTIER

Les conseillers de quartier reviennent sur la formation du conseil de quartier. Sur leur manière de s'organiser en interne.

Vanessa Detré prend la parole pour exprimer les sujets principaux :

Plusieurs rencontres et réunions ont déjà eu lieu. Les conseillers de quartier ont eu envie d'une co-construction avec la municipalité et pour l'instant, c'est de l'information voire parfois de la consultation. C'est un dispositif nouveau.

Ils reviennent sur leur mode de fonctionnement interne. Un travail sans équipe d'animation. Puis rappelle le tour de la ville avec le diagnostic réalisé. Il a été constaté que de nombreux projets étaient déjà constitués avant l'arrivée des conseillers de quartier, notamment le projet de la place Aristide Briand.

Fabien Benoit rappelle qu'il s'agit de changer de mode de fonctionnement en interne également. Il rappelle les différents niveaux de participation et le travail progressif à développer.

Un habitant prend la parole pour commenter qu'il s'intéresse davantage à l'amélioration de la place des Marseillais qu'à la place Aristide Briand. Il précise que les conseillers devraient être présents pour les habitants avant tout. Des questions se posent sur les canaux de communication.

Ils mentionnent l'idée de la **fête de quartier sur la Place Aristide Briand**. Cela pourrait être un temps pour échanger, surtout après la période de COVID.



Ils demandent également à être associés aux réflexions autour du renouvellement des marchés. C'est également en attente.

Ils souhaiteraient également être associés à la réflexion autour du passage couvert près du marché.

Michel Defaye prend la parole et parle du commissariat et revient sur les réductions d'effectif. Il parle ensuite de la ZAC.

Fabien Benoit reprend la parole pour rappeler l'existence de la plateforme participative :

<https://lafabriquecitoyenne.charenton.fr>

et du mail du service IDPC (Informations, Démocratie Participative et Citoyenneté) :

democratie@charenton.fr

puis mentionne le Budget Participatif et la présentation de la note relative au conseil municipal le 15 décembre.

QUESTIONS/REPONSES :

Habitant 1 : Je m'appelle Stéphanie. Je voulais remercier les conseillers de quartier. Je voulais savoir si vous aviez regardé avec d'autres communes quels types de projets peuvent être menés et faciliter la démarche ?

Vanessa Détré : Nous souhaiterions construire la méthode de participation avec la municipalité. Chacun a son expérience propre cependant.

Habitante 2 : Je suis perdue. Je n'imagine pas quelle est la mission des conseillers de quartier ? Pour moi, il faut régler ce problème à la base, comment ils interagissent entre eux, avec la municipalité ?

Fabien Benoit : Je comprends. Les autres conseils de quartier n'ont pas autant de questions existentielles. Leur rôle, c'est identifier et prioriser avec nous les sujets, éventuellement contribuer à les résoudre aussi. C'est aussi être les relais des habitants du quartier. Par exemple sur le quartier Pasteur avec la proposition rapidement mise en œuvre des maisons à chauves-souris contre la prolifération des moustiques dans le



Parc de la Cerisaie. C'est un exemple concret. De même sur les signalements de sécurité ou de nuisances sonores résolus et salués sur le quartier Valmy d'une réunion à la suivante.

Habitant 3 : Je pensais qu'on allait parler davantage des problèmes du quartier centre et que les conseillers allaient moins parler de leur fonctionnement interne, je ne suis pas venu pour ça. Je pensais qu'il y allait avoir davantage d'échanges avec le public.

Habitant 4 : je souhaiterais parler des ferrailleurs, des camions de personnes originaires d'Europe de l'Est. Cela, c'est un détail. Ce qui m'a choqué ces derniers temps, c'est des panneaux qui préparent le passage des cyclistes. Je suis inquiet sur la circulation des trottinettes sur les trottoirs, les vélos. J'ai saisi la mairie sur la circulation rue des Bordeaux et ai une question pour monsieur Turano : que fait-on des images de vidéo-surveillance lorsque les problèmes ont lieu la nuit ?

Pascal Turano : L'exploitation des images de vidéo-surveillance est réglementée. Cela peut être le cas lorsqu'une plainte est déposée. Il a été utilisé par exemple sur les récents cas de cambriolage, ou durant un vol de moto la semaine dernière.

Sur le plan vélo, il consiste à faire en sorte que tout le monde trouve sa place sur l'espace public. Il faut que les usagers de manière globale respectent les règles de circulation.

Habitante 5 : Je viens de découvrir que je ne suis pas du centre. L'église n'est plus au centre du village ! J'ai une question sur les terrasses éphémères : Quand les terrasses n'existaient pas avant le COVID mais qu'elles se maintiennent par la suite sur des trottoirs devant des copropriétés, que pouvons-nous faire ? Le métrage des terrasses ne correspond même pas au métrage des locaux commerciaux. Et je ne parle pas des nuisances sonores que cela représente pour les habitants à proximité.

Fabien Benoit : Pour revenir sur le découpage, il revenait à avoir un équilibre entre tous les quartiers. Pour l'église, elle jouxte le Centre.

Pascal Turano : petit rappel sur les terrasses. A la fin du confinement, l'Etat a autorisé l'accueil du public en extérieur uniquement. On a offert la gratuité des droits de voirie pour cela. C'est une réflexion qui va être conduite au Printemps.

J'ai croisé les voisins qui habitent en face. Je suis rue Gabrielle. Le café prend trop d'espace en bas de l'immeuble . Quand vous sortez de chez, vous sortez sur la terrasse.



Fabien Benoit : Je vous propose que l'on clôture cette réunion.
Un grand merci pour votre présence de soir. Nous pouvons nous
retrouver autour d'un verre pour en échanger.

